



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Désignation

Leg@lis Conseil est spécialisée dans la formation et l'accompagnement opérationnel en matière de contrôle des exportations des biens stratégiques (militaires et biens à doubles usage). Elle conçoit, élabore et dispense des formations et services dans le domaine du contrôle des exportations sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- « **client** » : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Leg@lis Conseil ;
- « **organisme** » et « **organisme de formation** » : Leg@lis Conseil
- « **stagiaire** » : la personne physique qui participe à une formation ;
- « **CGV** » : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Leg@lis Forma : les formations inscrites au catalogue de Leg@lis Conseil et qui regroupent des stagiaires issues du monde de l'entreprise et des affaires.

L'organise propose deux types de prestations :

- Sur étagère : le client peut acheter un ou plusieurs modules proposés au catalogue ;
- Sur mesure : à la demande d'un client, Leg@lis Conseil peut concevoir, réaliser et déployer un module spécifique.

Leg@lis Study : les formations inscrites au catalogue de Leg@lis Conseil et qui regroupent des stagiaires issues des grandes écoles et universités.

L'organisme propose deux types de prestations :

- Sur étagère : le client peut acheter un ou plusieurs modules proposés au catalogue ;
- Sur mesure : à la demande d'un client, Leg@lis Conseil peut concevoir, réaliser et déployer un module spécifique.

Leg@lis Connect : une revue de réseau et d'échange pour les acteurs du secteur à l'attention et l'usage unique et exclusif des partenaires de Leg@lis Conseil. Sous réserve d'acceptation par les stagiaires de souhaiter y figurer.

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations et services par Leg@lis Conseil au client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'organisme, ces conditions prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. La dernière version est toujours disponible et portée à la connaissance de tous sur le site internet de l'organisme, www.legalisconseil.com. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le client à distance. Les formations présentiels sont réalisées dans les locaux du client.

3. Inscription, devis, annulation et report

La demande d'inscription à une formation peut être faite par le client par l'envoi d'un courriel, d'un courrier ou en ligne sur www.legalisconseil.com. Une demande précisant les termes de la commande devra être adressée par le client (par téléphone, e-mail, ou courrier) à l'organisme de formation. L'organisme de formation établira, le cas échéant avec la collaboration du client, une proposition commerciale et les conditions financières correspondantes.

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par l'organisme au client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à l'organisme par courrier postal ou courriel. La réception par l'organisme du "bon pour accord" du client sur la Proposition vaudra acceptation de ses termes par ce dernier ainsi qu'acceptation des présentes CGV.

L'organisme de formation s'engage à ce que le personnel et les formateurs vacataires affectés à l'exécution des prestations soient parfaitement compétents dans les spécialités requises pour assurer le respect des délais et la qualité des prestations.

Si l'organisme de formation se voit contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure (grève des transports, maladie du formateur...), l'organisme de formation s'engage à organiser une nouvelle session dans les meilleurs délais.

Toute annulation peut être faite par le client sans frais, si cette annulation parvient à l'organisme de formation par écrit, au moins 15 jours ouvrés avant le début du stage. Pour toute annulation faite par le client moins de 15 jours ouvrés avant le début du stage, l'organisme de formation facture 50 % des frais de stage. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité. Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation.

L'organisme ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'organisme, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme.

4. Modalités de formation

L'organisme est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le devis de formation et avec l'accord du client ainsi que sur les documents de communication de l'organisme de formation.

Les formations sont assurées dans les locaux du client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

L'organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage.

Les frais de repas et d'hébergement du formateur sont pris en charge par le client dans la limite de 150 euros par jour et seront facturés au client en sus ou dans le cadre du devis par l'application d'un forfait. Les frais réels de déplacement du formateur sont pris en charge par le client. L'organisme de formation prendra en charge la reproduction et la livraison des documents pédagogiques. Un coût forfaitaire de réalisation, reprographie et envoi des supports pédagogiques, pourra figurer sur le devis.

L'organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objet du présent contrat. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'organisme de formation et l'organisme de formation demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

5. Descriptif et programmes des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

6. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Leg@lis Conseil pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Leg@lis Conseil. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Le client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'organisme de formation en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent de l'organisme de formation.

7. Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis en euros hors taxes conformément à l'article 293 B du CGI, TVA non applicable.

Les prix des formations sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au client ainsi que sur le devis. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), frais de déplacement et d'hébergement du formateur sont facturés en sus. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la

formation par un OPCA, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

8. Condition de règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire.

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'organisme se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

9. Confidentialité et communication

Leg@lis Conseil, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'organisme au client.

Leg@lis Conseil s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par l'organisme comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise Leg@lis Conseil à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Protections et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de Leg@lis Conseil.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Leg@lis Conseil 1 rue Celestin Poncet 26 000 Valence, ou par voie électronique à : jc.guillou@legalisconseil.com.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande adressée à l'organisme de formation au titre du présent article doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité valide et signé, et préciser

l'adresse à laquelle l'organisme de formation doit répondre. La réponse sera adressée au client dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande

En particulier, l'organisme conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD », l'organisme prendra toute précaution nécessaire pour préserver la sécurité des informations nominatives confiées.

Enfin, Leg@lis Conseil s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

11. Responsabilité

La responsabilité de l'organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le client au titre de la formation concernée.

12. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et Leg@lis Conseil à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les tribunaux de Romans sur Isère seront seuls compétents pour régler le litige, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.